

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} Juillet 2011

L'an deux mil onze, le Vendredi 1^{er} Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE (Arrivé à 19h15), Annick FABRE, Annabel FRERET, Patricia HARNIST, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ (Arrivée à 19H30).

Absents excusés: Olivier FERQUIN, François FILLÂTRE, Bouamra HADJ-DAHMANE, Claudine HANGUEHARD, Sophie HILLAIRE.

Pouvoir de : Olivier FERQUIN à Laurent CIRETTE, François FILLÂTRE à Didier PIEDNOËL, Bouamra HADJ-DAHMANE à Pierre AUBINAIS, Sophie HILLAIRE à Annabel FRERET.

Secrétaire de séance : Annick FABRE.

Ordre du Jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25/03/2011**
- 2) **Tarifs cantine au 1er septembre 2011**
- 3) **Stationnement d'un bateau**
- 4) **Rémunération d'un stagiaire**
- 5) **SCOT Seine Eure Forêt de Bord**
- 6) **Emprunts**
- 7) **Terrain en état d'abandon manifeste**
- 8) **Admission en non-valeur**
- 9) **Cimetière - Jardin du Souvenir – Gravure des noms**
- 10) **Motion de soutien pour M-REAL**
- 11) **Schéma départemental de coopération intercommunale**
- 12) **Subvention à l'école de Poses pour le camp olympique**
- 13) **Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions**

1 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 – TARIFS CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'entreprise de restauration collective augmente le prix du repas à compter du 1er septembre 2011. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une augmentation du tarif du repas demandé aux parents qui passerait de 2,40€ à 2,45€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau tarif de 2,45€ à compter du 1er septembre 2011, **RAPPELLE** que l'encadrement sur le temps du midi est facturé 0,05€, **DIT QUE** le montant facturé aux parents sera au total de **2,50€ à compter du 1er Septembre 2011**.

Monsieur le Maire propose de passer au point n°4 et de revenir au point n°3 quand M. CIRETTE et Mme TOURNÉ seront présents.

4 – RÉMUNÉRATION D'UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire explique que le centre de loisirs a accueilli un jeune en stage conventionné avec Pole Emploi du 2 au 13 Mai 2011. La commune va percevoir 64,00 € pour l'avoir accueilli. Il est proposé de reverser cette somme à Kevin LELOUP, son stage ayant été concluant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser la somme de 64,00 € à Kevin LELOUP dans le cadre du stage d'évaluation en milieu de travail.

5– SCOT SEINE EURE FORÊT DE BORD

Monsieur le Maire explique que l'enquête publique s'est déroulée du 4 Avril au 5 Mai 2011.

Par délibération n° VII 2010 – 06 du 17 Décembre 2010, le Conseil Municipal a rejeté le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT Seine Eure Forêt de Bord pour les raisons suivantes :

- ✚ Les prescriptions imposées aux communes concernent toute opération à créer du logement sur ce qu'il reste à bâtir. Tout projet de construction groupé doit répondre à une norme stricte de 12

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} Juillet 2011

logements à l'hectare. Le SCOT impose beaucoup de prescriptions. Cet aspect restrictif rend difficile voire impossible les projets communaux.

- ✚ Le SCOT est le fruit du travail d'experts extérieurs et non la volonté des élus. On y retrouve des règles calquées d'un travail sur des agglomérations de tailles nettement supérieures à notre territoire
- ✚ Il ne respecte pas la diversité des communes, source de richesse et d'attractivité du territoire.
- ✚ Toutes les communes n'ont pas pu exprimer par un vote leur position, certaines d'entre elles n'ayant pas eu de voix délibératives et le DOG a été approuvé avec une seule voix de majorité.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner un avis suite à l'enquête publique. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **REITÈRE** l'avis défavorable à l'approbation du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT Seine Eure Forêt de Bord

6- EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé lors du vote du budget primitif 2011 de contracter un emprunt pour financer les travaux prévus en 2011. Trois banques ont été sollicitées et il ressort des analyses que le Crédit Agricole propose de meilleurs taux.

Objet des investissements : Enfouissement des réseaux électriques, travaux à l'église, acquisition de matériel informatique, achat d'un bien immobilier, réfection rues et ruelles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté, **DÉTERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet : Plan de l'investissement en Euros

Église	40 000,00 €	Enfouissement des réseaux	151 800,00 €
Mairie	8 200,00 €	Maison Comté de Foix	30 000,00 €
Réfection rue et ruelles	70 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €

DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus-décrit, soit trois emprunts:

- ❶ Montant de l'emprunt : 40 000,00 €
Taux fixe : 2.82 %
Durée du crédit : 3 ans
Modalités de remboursement : Trimestrielle
- ❷ Montant de l'emprunt : 60 000,00 €
Taux fixe : 3.09 %
Durée du crédit : 5 ans
Modalités de remboursement : Trimestrielle
- ❸ Montant de l'emprunt : 200 000,00 €
Taux fixe : 3.64 %
Durée du crédit : 10 ans
Modalités de remboursement : Trimestrielle

PREND l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés. **CONFÈRE** en tant que besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire de la commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Arrivée de Murielle TOURNÉ à 19h20.

3- STATIONNEMENT DE BATEAU

Monsieur PIEDNOËL fait part au conseil municipal de la demande de stationnement d'un bateau logement de 15 mètres en amont du Midway. La discussion s'oriente sur la position prise lors d'un précédent conseil de ne plus donner d'autorisation et de rester sur l'existant pour ne pas créer une forêt de bateaux sur la commune. Un refus a été formulé il y a quelques mois pour l'installation d'un bateau gîte. Monsieur le Maire demande aux élus de voter. Un premier vote fait ressortir 4 votes pour, 4 votes contre et 6 abstentions. Il convient donc de se prononcer à nouveau n'ayant pas de décision majoritaire. Après discussion, le conseil municipal après avoir délibéré, et POUR : 4 CONTRE : 5 Abstentions : 5, REFUSE le stationnement d'un bateau logement supplémentaire.

7- TERRAINS EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

7A -La parcelle C109, située au Mesnil à Poses est en état d'abandon depuis plusieurs dizaines d'années. Aucun entretien n'est effectué ce qui constitue une nuisance pour l'environnement et pour les voisins. Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu les états d'abandon de la propriété cadastrée Section C n°109,
Vu les courriers adressés aux propriétaires héritiers de ladite parcelle,
Vu le courrier du 14 Février 1986, enregistré au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evreux, de certains héritiers renonçant à la succession des propriétaires de cette parcelle,
Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien ;

DEMANDE au Maire et à la Secrétaire de Mairie, chacun en ce qui le concerne, d'engager la procédure de déclaration de la parcelle C 109 en état d'abandon manifeste.

7B - La parcelle A 167, située à Poses Rue du Renel est également en état d'abandon depuis plusieurs années. La dernière adresse connue de la propriétaire est en Russie.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré et à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu les états d'abandon de la propriété cadastrée Section A n°167,
Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien ;

DEMANDE au Maire et à la Secrétaire de Mairie, chacun en ce qui le concerne, d'engager la procédure de déclaration de la parcelle A 167 en état d'abandon manifeste.

8- ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif de Mai 2011, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° 177 de l'exercice 2008, objet garderie Mai Juin Juillet 2008, montant 38,28€, **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

D'autres personnes n'ont pas réglé des frais de cantine et/ou de garderie. Des courriers ont été envoyés pour demander le règlement des sommes dues. Il est décidé de continuer la procédure les personnes étant connues.

9- CIMETIÈRE- JARDIN DU SOUVENIR- GRAVURE DES NOMS

Monsieur PIEDNOËL explique au Conseil qu'il n'a pas été prévu dans le règlement du site cinéraire et du columbarium, les modalités d'inscription des noms des défunts sur le support installé à côté de l'espace de dispersion et sur le columbarium. Les élus préconisent des plaques en plastique. Le but est d'unifier la façon de graver. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DIT QU'UN** échantillon de plaque factice sera fourni aux demandeurs, **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le règlement du site cinéraire et du columbarium en ce sens.

10- MOTION DE SOUTIEN POUR M-REAL

Monsieur le Maire explique au Conseil que la direction finlandaise de M-REAL a annoncé, le 4 mai 2011 en réunion du Comité d'entreprise, la mise en vente du site. Cette décision aurait des conséquences catastrophiques pour les 330 salariés de M-REAL et les nombreux emplois induits par l'activité du site. Au total 600 emplois sont menacés.

La fermeture du site serait catastrophique également pour les communes du canton. Les budgets des communes dépendent en partie des recettes provenant des entreprises du secteur et, en particulier de M-REAL. La fin de l'activité à Alizay conduirait probablement de nombreuses communes à restreindre ou fermer des services à la population. Les salariés ont besoin du soutien de tous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPORTE** son soutien aux salariés de M-REAL et demande aux dirigeants de favoriser la reprise du site dans les meilleures conditions et mettre dans ses priorités la sauvegarde des emplois.

11 – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

-11A – Adhésion de la commune de Porte Joie à la CASE.

Monsieur le Maire indique que conformément à la loi n°2010-1563 en date du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal doit s'exprimer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont l'élaboration doit être achevée avant le 31 décembre 2011.

Ce schéma doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi :

- Couverture intégrale du territoire par des E.P.C.I à fiscalité propre et suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- Rationalisation du périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre
- Réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes

Et de prendre en compte les orientations fixées par la loi :

- Constitution d'E.P.C.I. à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants
- Définition de territoires pertinents appréhendés notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées et renforcement de l'intégration fiscale
- En appréciant leur objet, leur activité réelle et leur cohérence de périmètre, réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes

Madame la Préfète a installé la commission départementale de coopération intercommunale le 08 avril et lui a présenté le 14 avril, le projet de schéma qu'elle a élaboré.

Ce projet de schéma a été notifié à la Commune le 2 Mai 2011, date à partir de laquelle court le délai de trois mois qui est donné au conseil municipal pour se prononcer. Les avis émis par les différentes assemblées seront ensuite transmis à la commission départementale de coopération intercommunale qui disposera alors d'un délai de 4 mois pour se prononcer et proposer le cas échéant des amendements. Ceux-ci ne s'imposeront que s'ils sont adoptés à la majorité des 2/3 des membres constituant cette commission et s'ils sont conformes aux objectifs de la loi.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Madame la Préfète a intégré dans le schéma l'adhésion de la commune de Porte Joie et mentionne que l'avis rendu par le conseil municipal sera un avis simple qui ne la lie pas puisque la loi ne lui permet pas, à son initiative, des modifications au schéma présenté. En revanche les avis et les éventuelles contre-propositions doivent être formulées de manière expresse et sans ambiguïté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, VU la loi n°2010-1563 en date du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, VU la notification de Madame la Préfète en date du 2 mai 2011, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Porte Joie à la Communauté d'Agglomération Seine Eure.**

-11B – Fusion du Syndicat de l'école de Musique et de danse de Pont de l'Arche Érick SATIÉ et du Syndicat de l'école de Musique de Val de Reuil / Léry / Poses.

En date du 14 avril 2011, Mme la Préfète de l'Eure a présenté à la Commission Départementale de Coopération intercommunale (CDCI) le schéma départemental de la coopération intercommunale dont l'objectif majeur est de rationaliser les périmètres des EPCI existants. Dans ce schéma, figure en projet, la fusion entre les écoles de musique et de danse de Pont de l'Arche Seine Bord, d'une part et Val de Reuil Léry Poses, d'autre part. Les assemblées délibérantes des communes des EPCI concernés, sont invitées à se prononcer, par délibération, sur un avis à transmettre à la CDCI dans les trois mois.

Le Conseil Municipal considère que rien, en l'état actuel des relations entre les deux structures ne plaide en faveur de cette fusion, tant sur le plan pédagogique que sur les plans structurel, territorial et financier.

Les relations entre deux structures d'enseignement artistique voisines sont effectivement profitables, notamment dans le champ des rencontres pédagogiques, musicales ou chorégraphiques. Et si la notion d'écoles en réseau est déjà une réalité dans le quotidien de nos écoles, la fusion de ce réseau engendrerait davantage de lourdeurs que d'élan.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} Juillet 2011

L'implantation territoriale de proximité est une notion essentielle, habituellement exigées des écoles de musique et de danse et très prisée de leurs usagers. Si les enseignements de 1^{er} cycle répondraient toujours à cet objectif, à la condition de conserver les 5 lieux d'enseignements, dès le second cycle, les cours devraient être centralisés sur un même site. L'allongement des durées de transport entraînera inévitablement des difficultés pour les familles voire des arrêts des activités pour certains.

Une réunion de ces deux écoles ferait naître une structure de près de 1000 élèves avec plus de 50 professeurs, 520 heures de cours hebdomadaires. Le seuil symbolique du passage d'une « moyenne » à une « grande école » serait franchi, entraînant, de fait, des créations de postes, aucune des deux structures actuelles ne possédant les capacités de gestion nécessaires. L'augmentation des charges en matière de gestion des études, des élèves, des lieux, du personnel et de gestion financière, mènerait donc à court terme à des créations d'emploi : emplois administratifs (gestion financière et ressources humaines), techniques (autonomie des lieux) et pédagogiques (responsables de département et coordinations diverses). Par ailleurs se poserait la question du devenir d'un certain nombre d'agents titulaires, apparaissant en doublon.

Considérant la possibilité de transmettre un avis sur le projet présenté, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette proposition de fusion, tout en réaffirmant que la notion d'écoles en réseau est une notion à développer, y compris pour les populations limitrophes qui n'ont pas accès à un enseignement artistique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la délibération proposée par Monsieur le Maire, **ÉMET un avis défavorable à la proposition de fusion entre les écoles de musique et de danse de Pont de l'Arche Seine Bord d'une part et de Val de Reuil Léry Poses, d'autre part.**

12- SUBVENTION À L'ÉCOLE DE POSES POUR LE CAMP OLYMPIQUE

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la classe de CM1-CM2 de l'école de Poses a effectué un camp olympique à la Base de Loisirs de Léry Poses du 6 au 11 juin 2011. Il est proposé de verser une subvention de 250,00 € à l'école pour ce camp olympique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser une subvention de 250,00 € à l'école Jules Ferry de Poses, **DIT QUE** cette somme sera prélevée à l'article 6574 du Budget Primitif 2011

13- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS.

Plan local d'Urbanisme

Mise en place d'un groupe de travail présidé par Pierre THIRIET pour l'élaboration du PLU.

Avant d'entamer les phases d'appels d'offres pour l'élaboration du PLU, des réunions internes sont à prévoir afin de déterminer les objectifs des élus en matière de développement de la commune.

Constitution d'un groupe de travail :

Membres : Pierre THIRIET, Pierre AUBINAIS, Didier PIEDNOËL, Thierry JIMONET, François FILLÂTRE, Simone MOREL, Laurent CIRETTE.

Gîte communal

Des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, de gaz et prochainement d'assainissement collectif sont en cours de réalisation sur la commune. Il a été décidé de mettre à disposition des entreprises chargées d'effectuer les travaux, le terrain situé derrière le gîte communal, terrain clos nécessaire pour recevoir le matériel à stocker.

Or les locataires du gîte se plaignent de la gêne occasionnée par les allées et venues des engins de chantier. Le conseil décide de fermer le gîte du 1^{er} Octobre jusqu'au 31 Décembre 2011 dans un premier temps et un point sera fait en fin d'année pour une date de réouverture.

Pour 2012, les tarifs de location du gîte reste inchangés.

Départ de Mme MOREL Simone à 20h10.

Ponton

Une autorisation est donnée pour l'installation d'un ponton sous réserve de l'accord de VNF.

Triathlon

Le triathlon de Val de Reuil aura lieu le 11 septembre 2011. Les organisateurs ont besoin de bénévoles.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} Juillet 2011

Prochain Conseil Municipal

Le prochain conseil se tiendra le Vendredi 16 Septembre 2011 à 19H00 à la Mairie

Conseil d'école

Le camp olympique s'est très bien déroulé. Les classes de Cm ont obtenu de bons résultats. Des travaux sont demandés dans l'école pour la rentrée, notamment des rideaux occultants dans le dortoir. L'inspecteur est passé à l'école et a constaté que les bureaux ne sont plus adaptés à la taille des enfants. Un investissement doit être envisagé. Annick FABRE remplacera Simone MOREL pour l'atelier lecture à la rentrée.

Éclairage public

Une réunion avec le Syndicat d'électricité et les communes adhérentes fait ressortir un nombre de plus en plus important de communes qui éteignent l'éclairage public la nuit. À étudier lors d'une prochaine commission.

Dates à retenir

10/09/2011	6H00	Foire à tout Place de la République
11/09/2011		Triathlon Val de Reuil
16/09/2011	19H00	Conseil Municipal
18/09/2011	14H00	Vente d'objets confectionnés par les Anciens Travailleurs de POSES au Nivernais
21/10/2011	19H00	Conseil Municipal
20/11/2011		Pot au Feu par l'association des Anciens Travailleurs de POSES au BISTRO de POSES
25/11/2011	19H00	Conseil Municipal
03/12/2011		Marché de Noël - Téléthron
05/12/2011		Cérémonie au monument aux Morts avec les communes de Léry et Tournedos sur Seine.
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

À 20 heures 30, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS